



BULLETIN D'INFORMATION DE L'UNION RÉGIONALE EST CGTR

Le 10 mars 2020

La CGTR Docks exige des mesures de contrôle sanitaire au port

Des militants syndicaux dont nos camarades de la CGTR Port et Docks ont fait une déclaration publique à l'intention des responsables du port de la Rivière des Galets, des Douanes, de l'ARS et de l'État à propos de l'absence de contrôle des gens débarquant à La Réunion à l'heure où la contamination par le Coronavirus affecte des dizaines de milliers de personnes à travers le monde provoquant des milliers de morts.

Le dirigeant CGTR des dockers a entièrement raison de mettre en garde les dirigeants des pouvoirs publics. Dans la société capitaliste actuelle, les intérêts des patrons de l'import-export et des tours opérateurs passent avant les considérations de sécurité sanitaire pour les humains.

Les obliger à prendre les mesures de contrôle élémentaires est un combat juste. Il concerne non seulement la population réunionnaise, mais aussi les touristes, les marins et tout le personnel naviguant.

Saint Benoît : collusion élus/patrons ?

Une descente de police a eu lieu la semaine passée à la mairie de Saint-Benoît suite à une information donnée par une employée d'une association signalant des prêts d'emplois aidés, embauchés par des associations, à un patron d'une entreprise de nettoyage.

L'enquête confirmera ou non ce détournement de main-d'œuvre au profit d'un employeur privé qui aurait alors bénéficié abusivement d'aides de l'État conséquentes (puisque les contrats aidés étaient alors financés à 90 % par l'argent public).

Le tribunal dira s'il y a eu complicité des élus et des dirigeants de la municipalité dans cette affaire.

Ces travailleurs en contrats d'avenir, au lieu de servir de main-d'œuvre à bon marché à ce patron véreux, auraient pu être employés à l'entretien des quartiers, un secteur d'activité où l'insuffisance des effectifs est patent !

Que des employés communaux s'indignent d'une telle situation est réconfortante. En fait, pour empêcher que de telles dérives aient lieu, cela ne peut se faire qu'à condition que les travailleurs exercent un contrôle permanent sur l'emploi des ressources financières de la commune.

Les postiers en grève pour leurs salaires et leurs conditions de travail

Mercredi 5 mars, plusieurs centaines d'agents de la Poste ont cessé le travail à l'appel de l'Intersyndicale. Ils étaient plus de 200 sur le piquet de grève installé devant le centre de tri du Chaudron à Saint Denis.

Lors de leurs prises de parole, les dirigeants syndicaux ont dénoncé le refus de la direction de négocier sur les salaires et ont exigé qu'un représentant de la direction nationale soit dépêché sur place avec le pouvoir de le faire. Ils ont exigé que les primes ultramarine et Cospar soit multipliées par deux et l'arrêt de toutes les réorganisations initiées ces derniers mois par la direction régionale qui se traduisent par une aggravation des conditions de travail et de nombreuses suppressions de postes. Ils ont exigé au contraire la cédésation de tous les contrats précaires.



Ils ont applaudi à la proposition de reconduire la grève jusqu'à ce que satisfaction soit obtenue.

Notre camarade Jean-Yves Payet, secrétaire général de l'URE CGTR a été invité à prendre la parole. Après s'être réjoui de cette mobilisation massive des postiers dans une période où bien souvent les travailleurs prennent des coups de la part du patronat et du gouvernement sans les rendre, il a souhaité que cet exemple soit suivi par toutes celles et tous ceux qui dans les entreprises subissent l'exploitation et l'humiliation sur leur lieu de travail. Lui et les autres intervenants ont insisté sur un point essentiel : le patronat fait beaucoup d'argent sur notre dos, tous ensemble nous sommes capables d'aller le récupérer.

Vive la grève, l'arme des travailleurs !

EDF : prime de repas en sursis ?

La direction d'EDF Réunion cherche en permanence à rabioter sur les compensations accordées à certaines catégories de ses salariés. Cette fois-ci ce sont les chargés d'affaires qui sont dans son collimateur. Elle s'est mise en tête de ne plus leur attribuer de primes de repas lorsqu'ils sont en déplacements chez les usagers. Pour continuer de bénéficier de ces primes, il leur faudra dorénavant apporter la preuve qu'ils ont travaillé en continu chez un même usager de 11 h 30 à 14 h, ce qui ne se produit quasiment jamais.

Mettre à la diète les travailleurs, tel est le programme des dirigeants d'EDF qui ne trouvent aucunement anormal par contre de débarquer au travail en milieu de matinée pour le quitter à midi et n'y revenir qu'en milieu d'après-midi après s'être restauré aux frais de la princesse...

Travail au noir = salaire volé

Mardi 25 février, l'Inspection du Travail accompagnée des forces police a organisé une visite de contrôle du chantier de construction du nouveau Leclerc à Sainte Marie.

Une dizaine d'infractions ont été constatées par les services de l'État, principalement des ouvriers employés sans être déclarés. Cette pratique illégale nuit aux travailleurs concernés puisque leurs patrons s'abstiennent de cotiser aux caisses de sécurité sociale, de retraite et d'accidents de travail, ce qu'on appelle le « salaire différé ». C'est une façon pour ces exploiters d'augmenter encore leurs profits au détriment de ceux qu'ils exploitent.

Tout travailleur, toute travailleuse, doit exiger qu'un contrat de travail soit rédigé et signé par l'employeur avant de commencer à travailler pour celui-ci. Le contrat doit préciser le nom de l'employeur, le lieu de prise du travail, le montant du salaire et le nombre d'heures travaillées hebdomadairement ou mensuellement, si l'entreprise dépend d'une convention collective.

En cas de doute, prenez contact avec la CGTR !

Attaque contre les retraites : la lutte continue !

Jeudi 5 mars, une centaine de militants de la CGTR, de FO, de la FSU et du SAIPER se sont rassemblés devant la préfecture pour dire non à baisse des pensions programmée par Macron sur ordre du Medef.

Aucun travailleur n'est dupe de la manœuvre du gouvernement qui prétend instaurer plus d'égalité entre les travailleurs... en ramenant toutes les pensions vers le bas et en obligeant les travailleurs à travailler bientôt 45 années au lieu de 37,5 et ce jusqu'à 65 ans sous peine de réduction supplémentaire de la retraite.

Notre programme à la CGTR, c'est toujours et plus que jamais la retraite à 60 ans, 55 ans pour les métiers pénibles, au bout de 37,5 années de travail et pas une retraite inférieure au Smic... porté à 1800 € !

Avec quel financement ? En prenant sur les profits colossaux des grands groupes capitalistes et en mettant fin aux milliards de cadeaux de l'État au patronat !

Chaque mardi, de 18H00 à 19H30, l'Union Régionale Est CGTR organise dans son local une réunion d'information et de discussion sur les problèmes rencontrés par les travailleurs.

Venez nombreux !